

LIVRET DES TEMPS PÉRISCOLAIRES

La commune de Saint Médard de Mussidan organise un accueil des enfants des écoles maternelle et élémentaire le matin et le soir, ainsi que durant la pause méridienne (récréation du midi et cantine scolaire). Ces services périscolaires (cantine et garderie) facultatifs fonctionnent dans les locaux des écoles et sont assurés par du personnel communal.



Les agents d'animation

ont la responsabilité de l'encadrement des enfants sur le temps du midi et de la garderie. Ils mettent en place des activités.

>> Emilie, Céline & Christine



Les ATSEM

(agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles) assistent les enseignants dans leur fonction (accueil, animation, hygiène des enfants, mise en état de propreté des locaux et du matériel).

> Carole & Céline



Les agents de restauration

sont chargés d'élaborer les menus, confectionner les repas et assurer le service. Ils effectuent l'entretien des matériels et des locaux de restauration, garantissant le respect des normes d'hygiène.

>> Marie-Ange & Nadine



Les agents des services techniques

assurent l'entretien des bâtiments, équipements et espaces extérieurs.



LES ÉCOLES

INSCRIPTIONS

INSCRIPTION EN MAIRIE:

se munir du livret de famille et d'un justificatif de domicile

ADMISSION À L'ÉCOLE:

Prendre rdv auprès de la directrice (se munir du livret de famille + le carnet de santé)



Ecole Maternelle

05 53 81 19 93

ce.0240878z@ac-bordeaux.fr

Directrice: **Mme HURDEBOURCQ Florence**

Petite Section (PS) / Moyenne Section (MS) / Grande Section (GS)

Ecole Élémentaire

05 53 82 08 19

ce.0240538E@ac-bordeaux.fr

Directrice: **Mme BORDAS Julie**

Cours Préparatoire (CP) / Cours Élémentaire 1 ou 2 (CE1 ou CE2)

Cours Moyen 1 ou 2 (CM1 ou CM2) / Unité Localisée pour l'Inclusion Sociale (ULIS)

Les ULIS sont des « dispositifs ouverts » pour la scolarité des élèves en situation de handicap. Ils permettent à des élèves de poursuivre en inclusion des apprentissages adaptés à leurs potentialités et à leurs besoins; et d'acquérir des compétences sociales et scolaires.

AESH : Accompagnant(e) des Élèves en Situation de Handicap : aide les élèves en situation de handicap dans leur scolarité, afin de favoriser leur autonomie et leur participation aux activités scolaires.

PORTAIL FAMILLE : TOUTES VOS DÉMARCHES PÉRISCOLAIRES EN LIGNE !

Mise à jour des informations, réservations garderie et cantine, consultation et téléchargement de vos factures...

Site de la commune → Enfance Jeunesse → Vie périscolaire → Portail Famille

NOUVELLES FAMILLES



Complétez la fiche de renseignements des temps périscolaires remise par la mairie à la rentrée.



La mairie crée votre dossier sur le Portail Famille.

Un code personnel «abonné famille» vous est transmis par mail.



Vous créez ensuite votre compte et accédez à votre espace personnel.

FAMILLES DÉJÀ INSCRITES VÉRIFIEZ VOS INFORMATIONS !



Votre dossier a été pré-enregistré sur le Portail Famille à partir des renseignements fournis précédemment.



Connectez-vous à votre compte et vérifiez toutes vos informations, même si votre situation n'a pas changé.



En cas de modification, pensez à mettre à jour vos coordonnées, adresse, situation familiale, santé, personnes autorisées



Cette vérification est obligatoire chaque année. Elle est essentielle pour garantir la sécurité et la bonne prise en charge de votre enfant, notamment en cas d'urgence.

TARIFS

Garderie du matin = 1,30€

Cantine scolaire = 1,90 €

Garderie du soir + goûter = 2,10€

RÉSERVATIONS



Réservation obligatoire au moins 1 semaine à l'avance sur le Portail Famille.

▲ Toute présence non réservée sera facturée 5 € de pénalité par activité.

En cas d'imprévu ou d'urgence, contactez le 07 43 15 81 73, par SMS de préférence.

Votre planning professionnel est variable ?

Contactez la référente du périscolaire à la mairie afin d'étudier une solution adaptée.

ACCUEIL PÉRISCOLAIRE DU MATIN – 7H À 8H30

Les enfants des écoles élémentaires et maternelles sont accueillis au même endroit.

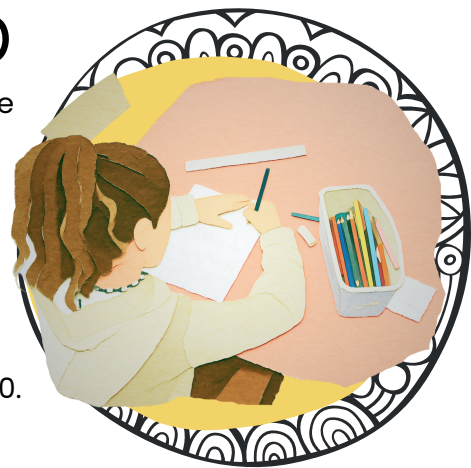
Le temps d'accueil du matin privilégie une transition en douceur entre la maison et l'école. À disposition, coloriages, livres, jeux de société...

Les accompagnants doivent amener leur(s) enfant(s) jusqu'au lieu d'accueil de la garderie, inscrire l'heure d'arrivée et signer la feuille d'émargement prévue à cet effet.

Les enfants sont remis aux enseignants ou aux ATSEM à partir de 8h20 /8h30.

Le matin, les véhicules sont autorisés à pénétrer dans la cour de récréation jusqu'à 8h00, heure de fermeture du portail.

Animatrices Garderie : Emilie [référente périscolaire], Céline, Christine



TEMPS MERIDIEN RESTAURATION SCOLAIRE ET RÉCRÉATION DU MIDI 11H30 À 13H30

Le restaurant scolaire accueille les enfants dès la Toute Petite Section (TPS).

Les menus sont affichés sur les panneaux d'information des écoles, la garderie et sur le site internet de la commune.

Le temps méridien comprend le repas ainsi qu'un temps de détente ou de récréation, encadré par les équipes municipales.

Organisation des repas :

11h30 à 12h20 : maternelles, CM2 et élèves ULIS

12h20 à 13h15 : élèves du CP au CM1

Des repas : Les repas sont préparés et servis par le personnel communal. Le déjeuner est un moment de convivialité où les enfants sont encouragés à découvrir de nouveaux aliments, à développer leur autonomie et à respecter les règles de vie en collectivité.

L'équipe : Restauration : Marie-Ange et Nadine / Encadrement : Carole et Céline V. (maternelles) et Émilie et Céline C. (élémentaires)



ACCUEIL PÉRISCOLAIRE DU SOIR 16 H 30 À 18 H 30

L'accueil débutera par un goûter fourni par la commune (de 16h45 à 17h15 environ) puis les enfants pourront profiter de leur temps libre comme ils le souhaitent : activités organisées par les animatrices, jeux libres, lecture ou devoirs.

Les personnes autorisées à venir récupérer le ou les enfant(s) en garderie doivent inscrire l'heure de départ et signer la feuille d'émargement prévue à cet effet.

En fin de journée, aucun véhicule n'est autorisé à entrer dans l'enceinte de l'école, sauf en cas de conditions météorologiques exceptionnelles.



Aux côtés de l'école et de la famille, les **temps périscolaires** représentent des moments éducatifs à part entière.

Les temps périscolaires ont pour objectif principal de répondre aux différents **besoins de garde**; néanmoins ils ont **d'autres missions** tout aussi importantes:

- ▲ Respecter le rythme de chaque enfant
- ▲ Leur apprendre à vivre ensemble
- ▲ Être garant de leur sécurité physique et affective
- ▲ Développer leur autonomie; Favoriser leur épanouissement afin d'accroître la personnalité de chacun
- ▲ Participer à leur éducation au goût et à leur équilibre alimentaire

Afin de proposer des services de qualité, il est primordial de bien remplir le dossier d'inscription (coordonnées, PAI, allergie, etc.) et de ne pas hésiter à communiquer avec la mairie ou les agents du périscolaire si besoin.

Les enfants choisissent librement leurs activités parmi les propositions des animateurs ou profitent d'espaces aménagés favorisant le jeu, la créativité, le repos et les échanges. Les activités sont adaptées à leur âge, à leurs envies et au rythme de chacun.

 **Créer**

 **Lire**

 **Jouer**

 **Construire**

 **Se déguiser**

 **Explorer**

 **Coopérer**

 **Se détendre**



RÈGLEMENT INTÉRIEUR



À lire et à accepter par les responsables légaux et les enfants.

ACCUEIL

Les conditions d'accueil et les modalités d'inscription et de réservation.

TARIFS

Les tarifs applicables aux différents services périscolaires.

SANTÉ & BESOINS PARTICULIERS

Les dispositions prévues pour la santé et l'accueil des enfants à besoins particuliers.

RESPONSABILITÉS

Les droits et obligations des familles, des encadrants et de la collectivité, notamment en matière de responsabilité et d'assurance.

Le règlement intérieur complet est disponible en mairie et sur le Portail Famille.

Une petite place dans vos cartables pour les temps périscolaires...

- + une gourde
- + des affaires de rechange
- + une casquette
- + une serviette de table



INFOS UTILES

MAIRIE

 05 53 81 00 29

 mairie@stmedarddemussidan.fr

 Référent Commission scolaire :
Cédric GUILLOT

PÉRISCOLAIRE

 07 43 15 81 73

 perisco.stmm@gmail.com

 Référente Périscolaire :
Emilie DEVESVRE

RESTAURATION SCOLAIRE

 05 53 81 19 73

 Référente Restauration scolaire :
Marie-Ange MESPLÉ-DUFOUR

Urgences : 112

SAMU : 15

Pompiers : 18

Police / Gendarmerie : 17

Enfance en danger : 119
(24 h/24, 7 j/7, gratuit et confidentiel)

Harcèlement et cyberharcèlement : 3018
(gratuit, anonyme et confidentiel)



À ne pas oublier !

- prévenir en cas de retard exceptionnel ;
- mettre les vêtements au nom de l'enfant ;
- signaler tout changement de personne autorisée à récupérer l'enfant ;
- informer l'équipe de tout changement concernant la santé de l'enfant.

Code Abonné Famille : BLENFANCE- _ _ _ _ _

Id (mail) : _____

Mot de passe : _____



QR code Portail Famille